

Madame, Monsieur, chères et chers ami-e-s,

Quelques semaines après notre dernier courrier, nous revenons vers vous pour vous informer de la situation actuelle et des démarches entreprises, mais aussi, et c'est l'essentiel, pour vous soumettre une nouvelle lettre, adressée cette fois à l'assemblée générale de la CER qui se réunira le 29 novembre prochain, et vous donner les informations nécessaires au soutien financier d'Anne-Sylvie Sprenger et Lucas Vuilleumier.

1. Un groupe formé de six personnes (Isabelle Falconnier, journaliste ; Jocelyne Müller, pasteure EERV ; Daniel Barbezat, président de conseil de paroisse et ancien syndic ; Pierre Gisel, professeur honoraire UNIL ; Elio Jaillet, pasteur EERV ; Jean-Marc Tétaz, théologien et philosophe) a rencontré cinq membres du Conseil synodal (Philippe Leuba, président ; Anne Abruzzi, Laurence Bohnenblust-Pidoux ; Vincent Guyat, Jean-François Ramelet) le 7 novembre dernier. Comme il a été convenu que les échanges auxquels cette rencontre donnerait lieu resteraient confidentiels sauf si nous parvenions à un accord, nous ne pouvons pas faire état des points de vue des parties en présences et des divergences apparues. Nous ne contenterons donc de dire que l'attitude du conseil synodal nous est apparue uniquement défensive ; dans ces conditions, aucun dialogue constructif n'a pu avoir lieu et les parties n'ont pu que constater que leurs divergences subsistaient. Le groupe de contact a pris note de la position du Conseil synodal et, au vu des informations reçues, ne voit aucune raison de modifier la sienne.
2. Une interpellation concernant le licenciement des journalistes de ProtestInfo avait été déposée au Synode. Avant même qu'elle puisse être développée par les signataires, le vice-président du Conseil exécutif de la CER, le pasteur Yves Bourquin, a été invité à prendre la parole devant le Synode sans que sa déclaration puisse faire l'objet de questions ou d'un débat. Les explications qu'il a données (nous en possédons un enregistrement) tournaient autour de la notion de confiance et justifiaient le licenciement des journalistes par le fait qu'ils avaient perdu la confiance des directions d'Églises, jouant sur l'ambiguïté de ce terme. Il fallait entendre par là non qu'ils s'étaient rendus coupables d'une rupture du lien de confiance (qui justifie un licenciement en droit du travail), mais que certaines directions d'Église (Vaud et Genève pour l'essentiel) n'étaient pas satisfaites de certains de leurs articles et de leur manière de travailler qui accordait plus d'importance aux règles du travail journalistique qu'au respect des positions d'autorité dont certains membres des directions d'Églises se considèrent investis. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'interpellation n'ait reçu aucun soutien au-delà de la liste des signataires et n'ait donc pas donné lieu à un débat au Synode.
3. Lucas Vuilleumier a reçu sa lettre de licenciement le 27 octobre dernier ; Anne-Sylvie Sprenger étant en arrêt maladie, aucun licenciement ne peut valablement lui être signifié pour l'instant. Les deux journalistes ont entre-temps consulté une étude d'avocats et lui ont confié la défense de leurs intérêts. Comme ils ne disposent ni l'un ni l'autre d'une assurance pour les frais juridiques et que leur syndicat ne prend pas en charge ce genre de procédures, les frais sont à leurs charges. On rappellera que la procédure devant les prud'hommes exclut l'attribution de dépens à la partie gagnante ; quelle que soit l'issue de la procédure, leurs frais resteront par conséquent à leur

charge. Pour les aider à assumer ces coûts, qui peuvent rapidement atteindre plusieurs dizaines de milliers de francs, nous avons décidé de lancer un appel de fonds. Vous trouvez les informations utiles à cette fin dans le dernier alinéa de ce courrier.

4. L'assemblée générale de la CER se réunira le 29 novembre prochain à Saint-Jacques à Lausanne ; l'assemblée est publique, il serait bon que quelques-uns d'entre nous soient présents. La question du licenciement des deux journalistes figure à l'ordre du jour. Il est prévu que soit demandé un rapport sur cette affaire, dont la rédaction ne devrait pas incomber au seul Conseil exécutif. Notre lettre s'inscrit dans ce cadre en précisant les instances qui devraient être associées à la rédaction de ce rapport et en demandant que la question des licenciements soit suspendue jusqu'à ce que ce rapport ait été porté à la connaissance de l'assemblée générale de la CER et adopté par celle-ci. Les raisons de cette demande sont suffisamment évidentes pour ne nécessiter aucun développement. Rappelons simplement que le droit suisse ne permet pas d'obtenir en justice l'annulation d'un licenciement. Si un licenciement apparaît abusif au tribunal, le juge ne peut qu'allouer une indemnité correspondant au maximum à six mois de salaire.

5. Pour soutenir financièrement les deux journalistes, un compte expressément dédié à cette collecte de fonds a été ouvert par Jean-Marc Tétaz auprès de Postfinance :

IBAN : CH91 0900 0000 1678 0094 2

BIC : POFICHBEXXX

Titulaire du compte : Jean-Marc Tétaz, Bex.

Dans un premier temps, il s'agit de financer les frais d'avocats des deux journalistes. À cette fin, il faudrait rassembler une somme d'environ 25'000 fr., soit quelques 200 francs par signataire de la lettre ouverte. L'argent récolté sera versé à parts égales à Anne-Sylvie Sprenger et Lucas Vuilleumier. Tous les donateurs seront informés du résultat de la collecte de fonds et des montants récoltés. Si d'autres soutiens devaient s'avérer nécessaires (en cas de chômage ; Anne-Sylvie Sprenger a une fille à sa charge qui commence le gymnase), nous reviendrons vers vous pour vous en informer. En tout état de cause, un rapport de vérification des comptes sera envoyé à tous les donateurs au 30 juin 2026. Nous espérons que votre générosité permettra de soutenir efficacement Anne-Sylvie et Lucas.

Avec nos cordiales salutations

Pour les premiers signataires de la lettre ouverte du 20 octobre

Jean-Marc Tétaz